

0640212H
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE MARRACQ
1 RUE DES MONTAGNARDS
64100 BAYONNE
Tel : 0559632965

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée (après rejet par le CA)

Numéro d'enregistrement :25

Année scolaire : 2022-2023

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-2, R.421-9

- les décisions de rejet du conseil d'administration :

[X] 1ère délibération de rejet du 21/02/2023 acte n°17

[X] 2ème délibération de rejet du 24/02/2023 acte n°24

Le chef d'établissement arrête l'emploi de la dotation horaire globalisée de l'établissement pour l'année scolaire 2023/2024

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1